

DÉPARTEMENT
<b>AUBE</b>
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
<b>ST ANDRÉ</b>

STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
Restriction de circulation  
Rue de la Loge Gaulin**Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,****Vu le Code de la Route,****Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu la demande présentée par M. et Mme MAILOU, sise 19 rue de la Loge Gaulin, 10120 Saint-André-Les-Vergers en date du 21 octobre 2025, qui sollicite une restriction de circulation rue de la Loge Gaulin afin de procéder à une livraison de béton ;****Considérant que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une interdiction de circulation comme indiqué ci-dessus ;****A R R E T E****Article 1 :** Le lundi 27 octobre 2025 de 8h à 12h, la circulation sera interdite, ponctuellement sur la rue de la Loge Gaulin entre la rue Marcel Bodié et la rue Amédée Gambey.**Article 2 :** La circulation sera déviée par les rues, Marcel Bodié, André Rongeot et Amédée Gambey.**Article 3 :** Les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires seront mis en place par le demandeur ou l'entreprise de livraison.**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.**Article 5 :** M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . M. Le Responsable du S.L.A. de Troyes ;
- M. et Mme MAILOU, sise 19 rue de la Loge Gaulin, 10120 Saint-André-Les-Vergers.

Fait à SAINT-ANDRE, le 23 octobre 2025.



Catherine LEDOUBLE

Le Maire